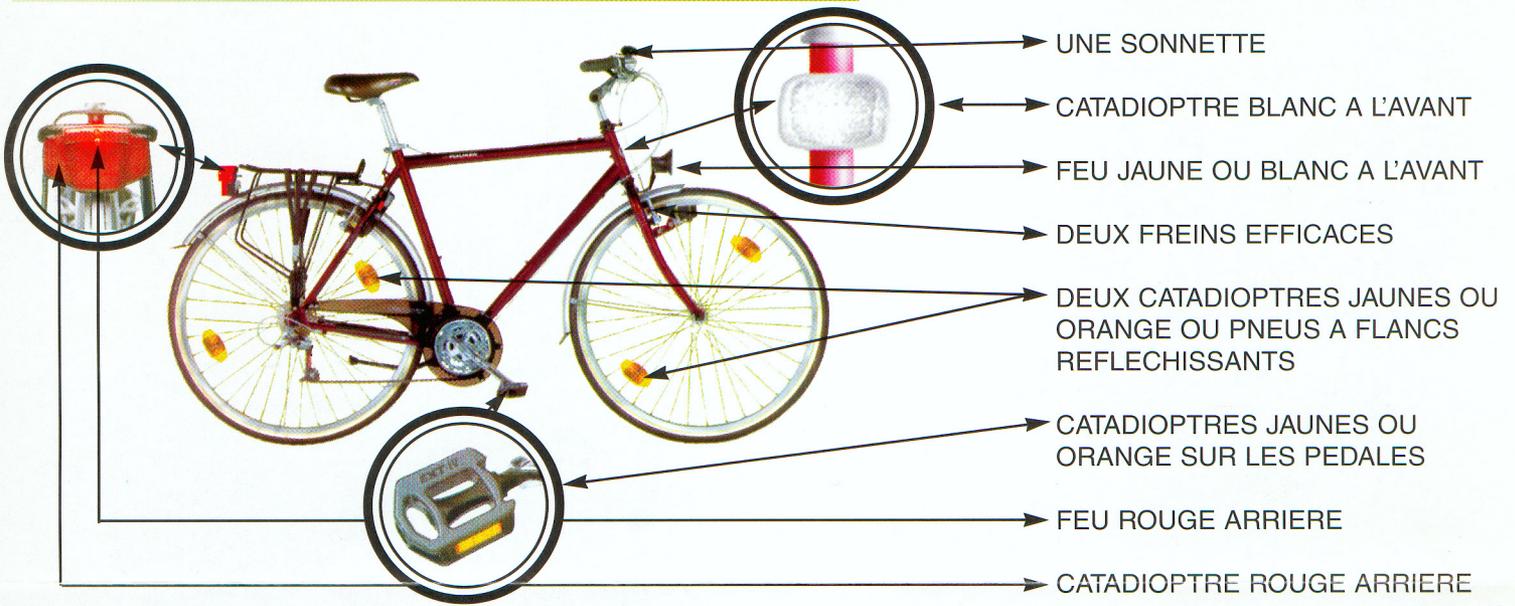


VELO ORDINAIRE Equipement obligatoire



VELO DE COURSE Equipement obligatoire

Qu'est-ce qu'un vélo de course ?

Une bicyclette équipée :

- d'un guidon de course
- de pneus d'une section de 2,5 cm au maximum et SANS porte-bagage à l'arrière

Le feu blanc à l'avant, le feu rouge à l'arrière, le catadioptre blanc à l'avant, le catadioptre rouge à l'arrière, les catadioptres latéraux ou pneus à flancs réfléchissants, ainsi que les catadioptres sur les pédales SONT OBLIGATOIRES SI :

- vous circulez sur votre vélo de course entre la tombée et le lever du jour
- vous ne pouvez voir à 200 mètres

ATTENTION : Les vélos de course avec un ou deux garde-boue doivent TOUJOURS être équipés d'un catadioptre blanc à l'avant et d'un rouge à l'arrière



MINI-VELO Equipement obligatoire

DEUX FREINS

UNE SONNETTE



Qu'est-ce qu'un mini-vélo ?

Une bicyclette dont le diamètre des jantes n'excède pas 50 cm

Le feu blanc à l'avant, le feu rouge à l'arrière, le catadioptre blanc à l'avant, le catadioptre rouge à l'arrière, les catadioptres latéraux ou pneus à flancs réfléchissants, ainsi que les catadioptres sur les pédales SONT OBLIGATOIRES SI :

- vous circulez sur votre mini-vélo entre la tombée et le lever du jour
- vous ne pouvez voir à 200 mètres